

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. **Identificateur de produit** N° de l'article (producteur/fournisseur): 215.5542.3
 Nom commercial du produit/désignation Vloeibare ontstopper

1.2. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Usages déconseillés
 Il n'y a pas d'information disponible pour utilisation est orientée découragé.

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)
 B clean
 Opitterkiezel 152 a
 3960 Bree België
 Téléphone: +32 (0)497-39 26 53
 E-mail: ivo.janssen@telenet.be
 Inernet: www.2bclean.be

Service responsable de l'information:

Labor +32 (0)497-39 26 53
 E-mail (personne compétente) ivo.janssen@telenet.be

1.4. **Numéro d'appel d'urgence** Centre Antipoisons Belge +32 (0)70 245 245

2. Identification des dangers

2.1. **Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
 Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
 Skin Corr. 1A / H314 Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Eye Dam. 1 / H318 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. **Éléments d'étiquetage**
 Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Symboles des risques

Danger
Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P260 Ne pas respirer les brouillards.
 P260 Ne pas inspirer les vapeurs.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P310 Appeler immédiatement un médecin.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

hydroxyde de sodium

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

3. Composition / informations sur les composants
3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges
Description Agent de nettoyage, alcalin

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
N°CE Numéro d'enregistrement REACH

N°CAS	Désignation	Pds %
215-185-5	01-2119457892-27	
1310-73-2	hydroxyde de sodium	20 - 25
011-002-00-6	Skin Corr. 1A H314 / Met. Corr. 1 H290 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Corr. 1A H314 >= 5 / Skin Corr. 1B H314 >= 2 / Skin Irrit. 2 H315 >= 0,5 / Eye Irrit. 2 H319 >= 0,5	

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16.

Composants dangereux
Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

< 5 % savon

4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Remarques générales

Protection individuelle du premier sauveteur.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Corrosif: Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

- 4.3. **Cellules de mammifères (avec une activation métabolique)**
Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. **Moyen d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau de forte puissance.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Produits de décomposition dangereux. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.
- 5.3. **Conseils aux pompiers**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Indications diverses
Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.
- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).
Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Diluer avec beaucoup d'eau.
- 6.4. **Référence à d'autres sections**
Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

7. Manipulation et stockage

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Précautions de manipulation
Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail.
Indications diverses
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.
- 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Demandes d'aires de stockage et de récipients
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.
Conseils pour le stockage en commun
Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.
Autres indications relatives aux conditions de stockage
Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Éloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi, Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

hydroxyde de sodium

Numéro d'identification UE 011-002-00-6 / N°CE 215-185-5 / n°CAS 1310-73-2

VLA, VLE: 2 mg/m³

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection individuelle**Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Appareil de protection respiratoire approprié: une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile) / NBR (Caoutchouc nitrile). Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés EN ISO 374. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect:****État:**

Liquide

Couleur:

cf. étiquette

Odeur:

caractéristique

Seuil olfactif:

non applicable

pH à 20 °C:

14

Point de fusion/point de congélation:

n. a.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

100 °C

Point éclair:

Source: EAU

> 100 °C

Taux d'évaporation:

Méthode: DIN 53213-1 (08/2002: remplacé par EN ISO 1523)

non applicable

Inflammabilité

Temps de combustion (s):	non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Pression de la vapeur à 20 °C:	17,6789 mbar
Densité de la vapeur:	non applicable
Densité relative:	
Densité à 20 °C:	1,22 g/cm ³ Méthode: ISO 2811, partie 1

Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir section 12
Température d'auto-inflammabilité:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
Viscosité à 20 °C:	100 mPa*s
Propriétés explosives:	non applicable
Propriétés comburantes:	non applicable

9.2. **Autres informations**

Teneur en corps solides (%):	23,14 Pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	0 Pds %
Eau:	77 Pds %

Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité10.1. **Réactivité**

Aucune information disponible. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. **Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. **Conditions à éviter**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**

Non applicable.

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques.

Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

12. Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Long terme Écotoxicité

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED:

200129* Détergents contenant des substances dangereuses

*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Élimination appropriée / Emballage

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

14.1. **Numéro ONU** UN 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID):	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Natriumhydroxid)
Transport maritime (IMDG):	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Natriumhydroxid)
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Natriumhydroxid)

14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** 8

14.4. **Groupe d'emballage** I

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	non applicable
Polluant marin	non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code de restriction en tunnel	E
-------------------------------	---

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-A, S-B
------------	----------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

Valeur de COV (dans g/L): 0

Directives nationales**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**

N°CE N°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
215-185-5 1310-73-2	hydroxyde de sodium	01-2119457892-27

16. Autres informations**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Skin Corr. 1A / H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Met. Corr. 1 / H290	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.